

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	10 (1937)
<b>Heft:</b>	11
<b>Rubrik:</b>	Nos jardins

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent

# habitation

**administration**  
Case postale Chauderon, Lausanne

**rédaction**  
A. Hoechel, téléphone 28.273  
78, rue de Lausanne à Genève

**édition**  
Section romande de l'Union suisse  
pour l'amélioration du logement  
28, rue de Bourg à Lausanne

Union suisse pour l'amélioration du logement, 28 rue de Bourg, Lausanne  
Section romande de la Fédération des architectes suisses F. A. S.  
Société coopérative d'habitation de Lausanne, St-Laurent 20, Lausanne  
Société coopérative d'habitation de Genève, Cité-Vieusseux, Genève  
Soc. genevoise pour l'amélioration du logement, Cour St-Pierre 5, Genève

**Commission de rédaction :**

LAUSANNE : Fr. Gilliard, arch. Dr Veillard, secrétaire du Cartel romand H. S. Virieux, architecte cantonal. GENÈVE : Edm. Fatio, arch. A. Guyonnet, arch. Dr A. Montandon. NEUCHATEL : F. Decker, arch. FRIBOURG : A. Genoud, arch.

**Abonnement :** Suisse Fr. 4.— par an. Etranger Fr. 6.40.  
**Prix du numéro :** Fr. 0.40. Versement au compte de chèques II 6622

## Communiqués et renseignements techniques et commerciaux

### Nos jardins

Le beau temps qu'il a fait en octobre nous a permis d'exécuter les plantations et travaux de saison dans de bonnes conditions.

Les légumes n'ont pas encore souffert du gel, à part quelques espèces plus particulièrement délicates. A la prochaine alerte, il faudra prendre des précautions en prévision d'une brusque offensive du froid et du mauvais temps.

Après les légumes plus délicats, indiqués dans la dernière chronique, nous songerons aux légumes plus rustiques.

Les **céleris-pommes** sont arrachés et mis en jauge au jardin ou plantés en cave si celle-ci est assez grande.

Les **choux rouges et blancs** se conservent également en jauge, les pommes à moitié enterrées. A l'approche des fortes gelées, on les protège avec de la grande litière. Lorsque l'on possède une cave fraîche, on peut les suspendre, la tête tournée en bas.

La meilleure variété de choux frisés, soit le **Milan à pied court de Plainpalais**, s'hiverne d'une façon spéciale. On tourne les têtes verticalement pour éviter qu'elles ne pourrissent pendant l'hiver.

Les **carottes** peuvent rester sur le terrain, mais il faut les recouvrir de 20 à 25 cm. de litière ou de paille. Mais si on a des mulots dans le jardin ou que le terrain soit très humide, il est préférable de les arracher par un temps sec et les mettre en cave dans du sable frais ou faire un silo au jardin.

Les **navets** se conservent également en silo ou en cave. Pour éviter qu'ils ne repoussent trop vite, il ne faut pas les mettre dans un endroit trop tempéré et couper le feuillage très près du collet lors de l'arrachage.

Les **scorsonères** sont assez rustiques et peuvent passer l'hiver dehors. Cependant il est préférable de les arracher et les mettre en bottes, que l'on place en cave, recouvertes d'un peu de sable. On a avantage à consommer les **poireaux** après les avoir fait blanchir ; il y a moins de déchets. On les blanchit en les mettant à la cave ou en jauge au jardin.

La récolte des fruits est terminée et il est temps de procéder à la plantation des arbres fruitiers et des petits arbustes.

Nous rappelons qu'il faut éviter de planter un arbre sur le même emplacement où un autre a végété et péri. Si l'on ne peut faire autrement, il est préférable de changer complètement la terre sur une profondeur de 60 cm. et un diamètre de 2 mètres.

Il ne faut planter que des arbres sains et vigoureux, à écorce lisse.

Pour un arbre tige, on fait un trou de 60 cm. de profondeur sur 1 m. 80 à 2 m. de diamètre. Le trou peut être rond ou carré.

En ouvrant le fossé, on trie la terre. On met de côté, séparément : a) la terre de surface, sur une profondeur de 30 cm. et les mottes de gazon, s'il y en a ; b) la couche supérieure, parfois glaiseuse ou sablonneuse.

On fixe ensuite solidement le tuteur au fond du trou en le calant avec des pierres. Puis on garnit le fond de la fosse avec de la bonne terre ou des mottes de gazon. Les racines de l'arbre sont bien étalées sur la butte et sont recouvertes de 20 à 25 cm. de bonne terre fine. La greffe doit se trouver à 20 cm. au-dessus du niveau du sol. Avant de combler avec la terre de la couche inférieure, on met environ une brouette de fumier par arbre. Les racines ne doivent jamais être en contact avec le fumier.

L'arbre est attaché provisoirement au tuteur, mais ne doit pas être serré.

La partie supérieure du tuteur doit se trouver à 20 cm. au-dessous de la couronne.

La réussite et la bonne venue d'un arbre dépendent souvent de la manière dont la plantation a été faite.

Pour maisons neuves, rénovations



sera toujours la solution idéale